

DECRET N°70-234/CP/SGG
du 10 Septembre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil
Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 8 Septembre 1970, Mr Mama CHABI,
Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de
l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,
pendant l'absence de Mr Albert OUASSA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Septembre 1970
pour le Président du Conseil Présidentiel
absent, le Membre du Conseil Présidentiel
chargé de l'intérim,

Ampliations : PCP 6 - MCP 4
CS 6 - MDRC-MSPAS 4 - SGG 4
Ministères 9 - HC 3 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc.5
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN